

CNU

sous section 42-03

Journée des enseignants d'Anatomie et Cytologie Pathologiques

15/06/2022

Benoît Terris

Fin 2021 : Election de la sous section 42-03

PU - PH	MCU - PH
M. TERRIS BENOIT (Paris Cité)	Mme. EIMER SANDRINE (Bordeaux) *
M. ALLORY YVES (Paris 12)	M. FROUIN ERIC (Poitiers)
Mme. BROCHERIOU ISABELLE (Sorbonne Université) *	Mme. GUEDJ NATHALIE (Paris Cité)
M. DANIEL LAURENT (Marseille)	M. JUST ALEXANDRE (Paris Cité)
M. MARTIN LAURENT (Dijon)	Mme. LUPO AUDREY (Paris Cité)
Mme. MARTINEAU-COSTES VALERIE (Montpellier)*	Mme. MOKTEFI ANISSA (Paris Créteil) *
Mme. PENAULT-LLORCA FREDERIQUE (Clermont)	Mme. RENAUDIN-AUTAIN KARINE (Nantes) *
Mme. RIOUX-LECLERCQ NATHALIE (Rennes)*	Mme. ROUX-STREICHENBERGER NATHALIE (Lyon) *
M. SABOURIN JEAN-CHRISTOPHE (Rouen)*	Mme. SIEGFRIED-VERGNON AURORE (Toulouse) *

Commission de pré-audition : 14 mars 2022

- Futurs candidats MCU-PH : 4
 - Avis favorable sans réserve : 4
- Futurs candidats PU-PH : 5
 - Avis favorable avec réserve : 1
 - Avis favorable sans réserve : 4
- Avis adressé au candidat avec copie au doyen et au responsable local de service

Commission de pré-audition : 14 mars 2022

- Importance du suivi ++
- Fournir le relevé SIGAPS complet
- Suivre les recommandations de présentation des dossiers : valable pour les pré-auditions et le concours
 - Type d'article ++, impact factor, classement SIGAPS
 - Chapitre à part pour 1er, 2eme, DA: **IF ≥ 2**
 - Préciser à part les articles (voir le site)
 - En révision
 - Soumis
 - En cours de rédaction

Publications : Critères minimaux requis

- **PU-PH : 8 articles originaux**

- dans des revues classées **A, B ou C** et/ou **IF ≥ 2**
- en premier, deuxième ou dernier auteur
- dont **au moins 6 articles originaux en premier ou dernier auteur**
- Il est fortement recommande d'avoir publié dans la revue « *Annales de Pathologie* » au moins une mise au point.

- **MCU-PH : 4 articles originaux**

- dans des revues classées **A, B ou C** et/ou **IF ≥ 2**
- en premier, deuxième ou dernier auteur
- dont **au moins 3 articles originaux en premier ou dernier auteur**
- Il est fortement recommande d'avoir publié dans la revue « *Annales de Pathologie* » au moins un cas clinique.

Concours 18 et 19 mai 2022

- **PU-PH**

- Fabien FORREST (Saint-Etienne)
- Virginie VERKARRE (Paris Cité, HEGP)

- **MCU-PH**

- Nadim BENZERDJEB (Lyon Sud)
- Romain APPAY (Marseille)
- Sarah PERICART (Toulouse)

PEDR et Avancement

- PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche)
 - 1^{er} groupe (A) : 20% des dossiers déposés pour a section
 - 2^{ème} groupe (B) : 30% des dossiers déposés
 - 3^{ème} groupe (C) : 50% des dossiers déposés
 - 2022: 9 dossiers déposés pour la 42-03
- Avancement :
 - Dossier de demande entièrement dématérialisé sur l'application ELECTRA – GALAXIE (12 avril et le 3 mai 2022)
 - Application ouverte qu'aux seuls personnels promouvables
 - Personnels identifiés à partir de la remontée par l'établissement d'une liste de promouvable
 - Envoi par le ministère du nombre de possibilités par classe pour la section
 - Discussion au sein de la section pour la répartition des possibilités entre les sous-sections
 - 42-01 ANATOMIE
 - 42-02 HISTOLOGIE
 - 42-03 ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
 - Examen des dossiers en réunion de sous-section : un rapporteur par dossier
 - Classement des demandes

Avancement 2022

PU-PH possibilités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CE2	2	3	3	1	2	3	3	?
CE1	4	4	4	4	3	5	5	?
1C	4	4	5	3	4	4	3	?

MCU-PH possibilités

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
HC	1	0	1	2	3	1	1	?
C1C	2	1	3	4	4	4	2	?

Informations concernant les avancements de classe

- **Règles officielles** (décret n° 84-135 du 24 Février 1984 modifié, articles 57 et 57-1 et 70-1 et 70-2)
- Conditions exigées pour candidater à un avancement de classe:
- Etre en position d'activité ou de détachement
 - La « promouvabilité » cesse à la date où l'enseignant-chercheur atteint sa « limite d'âge » qui est en général de 65 ans mais qui peut être repoussée en fonction en particulier de la situation familiale.
- Remplir les conditions d'ancienneté :
 - PU-PH :
 - Aucune ancienneté requise pour l'avancement à la 1ère classe (mais recommandé d'attendre au moins 2 ans)
 - 18 mois d'ancienneté à la 1ère classe pour avancement en classe exceptionnelle 1er échelon
 - 18 mois d'ancienneté à la classe exceptionnelle 1er échelon pour avancement en classe exceptionnelle 2ème échelon
 - MCU PH :
 - Avoir atteint le 2ème échelon de la 2ème classe pour l'avancement à la 1ère classe
 - 5 années de fonction effective et avoir atteint le 4ème échelon de la 1ère classe pour l'avancement à la « hors classe »

VERS UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DES CARRIÈRES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

DOCUMENT DE SYNTHÈSE
JUILLET 2021



Nouveaux
échelons

a- Nouvelle grille des MCU-PH

Echelons au 01/01/2022	Durée dans l'échelon*	Rémunération annuelle (en euros)	Rémunération annuelle (ancienne grille)
<i>Echelon 7</i>	-	48 025,00 €	45 025,80 €
<i>Echelon 6</i>	<i>3 ans</i>	46 525,00 €	42 107,38 €
<i>Echelon 5</i>	<i>3 ans</i>	45 025,80 €	39 078,64 €
<i>Echelon 4</i>	<i>3 ans</i>	42 107,38 €	36 050,03 €
<i>Echelon 3</i>	<i>3 ans</i>	39 078,64 €	33 021,31 €
<i>Echelon 2</i>	<i>3 ans</i>	36 050,03 €	29 984,11 €
<i>Echelon 1</i>	<i>3 ans</i>	33 021,31 €	26 926,55 €

SÉCURITÉ DE LA SANTÉ

Comité de suivi du
14 décembre 2021

DOSSIER DE PRESSE



Nouvel échelon

b- Nouvelle grille des PU-PH

Echelons au 01/01/2022	Durée dans l'échelon*	Rémunération annuelle (en euros)	Rémunération annuelle (ancienne grille)
<i>Echelon 5</i>	-	58 000,00 €	56 155,65 €
<i>Echelon 4</i>	<i>3 ans</i>	56 155,65 €	49 484,37 €
<i>Echelon 3</i>	<i>3 ans</i>	49 484,37 €	41 701,40 €
<i>Echelon 2</i>	<i>3 ans</i>	41 701,40 €	38 365,78 €
<i>Echelon 1</i>	<i>3 ans</i>	38 365,78 €	33 918,45 €



Travaux à engager à partir du 1^{er} trimestre 2022

1. Prendre en compte des mobilités précoces réalisées au cours du 2^{ème} cycle des études médicales (mesure n° 3)
2. Renforcer le dispositif de l'année-recherche au cours du 3^{ème} cycle des études médicales (mesure n° 4)
3. Prévoir la présence d'un personnel HU parmi les rapporteurs et membres de la commission d'HDR (mesure n° 5)
4. Assurer une meilleure lisibilité du processus de préparation et de suivi des candidats par le CNU-santé et des critères de sélection utilisés par celui-ci (mesure n° 9)
5. Améliorer le régime de retraite hospitalière complémentaire (mesure n° 14)
6. Introduire le suivi de carrière au niveau national et consolider le rôle de l'échelon local (mesure n° 15)
7. Prendre en compte la diversité des activités exercées dans les critères de promotion et de nomination utilisés par le CNU (mesure n° 16)
8. Encourager l'engagement des femmes dans la carrière HU, communiquer sur les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et encourager l'égalité professionnelle femmes-hommes par l'exemple (mesure n° 23)
9. Informer régulièrement sur l'état de l'égalité professionnelle femmes-hommes au niveau institutionnel (mesure n° 24)



Enquête Happy HU

Pr Azoulay, 2021

2100 HU

Pour résumer: enquête nationale avec 45% de réponse

1

AUGMENTER LE N DE HU

- Ils font 2 temps plein
- Favorise l'attractivité, la transversalité
- Moins de missions, plus de femmes
- Encadrer le nombre croissant d'étudiants, Investir en recherche
- Pour cinq ans?

2

ENCADREMENTS / COACHING HU

Tout au cours du cursus

3

VALORISER LES CARRIÈRES

FINANCES:

Salaires
Retraite +++
Conditions
Heures de travail payées
Cumul / privé

QVT:

Apprendre à protéger sa vie privée, continuer à lutter contre le harcèlement

4

PROTÉGER LES JEUNES *Enquête dédiée?*

Épidémie de départ attendue.

Et s'ils ne partent pas ...

Nouveaux critères de jugement

5

FAVORISER LA RECHERCHE

Accès

Financement

Personnel de recherche

Aide à la rédaction de projets

Bureau du CNU santé médecine (Pr B Godeau)

- Travailler en lien étroit avec la conférence des Doyens
- 2 groupes de travail constitués :
 - **Un groupe « avenir/attractivité » :**
 - analyser les propositions HU du Ségur de la santé
 - réfléchir à l'avenir du statut HU en tenant compte des aspirations des jeunes générations et de cette enquête Happy HU
 - **Un groupe « état des lieux/perspective » :**
 - questionnaire visant à avoir une photographie de l'état des différentes disciplines et permettra d'identifier celles qui sont le plus en difficulté
- Afin de pouvoir ensuite être force de propositions vis-à-vis de nos tutelles

Effectif des personnels enseignants et hospitaliers

- Remonté les difficultés de la discipline d'ACP:
 - Faible attractivité des postes HU
 - Grande concurrence du privé, compétition dans l'obtention des postes avec les autres disciplines cliniques et meilleure attractivité des postes PH
 - Problématiques exposées devant la CME de l'APHP et la conférence des doyens (Pr A Couvelard)
- Evolution des effectifs PU-PH et MCU-PH en ACP entre 2013 et 2021
 - PU-PH : 90 vs 88
 - MCU-PH : 69 vs 54 (-22%)
 - AHU : 67 vs 60



PERSONNELS ENSEIGNANTS ET HOSPITALIERS
TITULAIRES ET STAGIAIRES (HU : HOSPITALO-
UNIVERSITAIRES) _ ELEMENTS STATISTIQUES SUR LA
PARTIE HOSPITALIERE DE LEUR ACTIVITE AU 1^{ER}
JANVIER 2022

Position	2016			2022			Evolution 2016-2022		Evolution moyenne annuelle (%)		
	MCU-PH	PU-PH	Ens.	MCU-PH	PU-PH	Ens.	En effectif	En %	MCU-PH	PU-PH	Ens.
En activité en établissement	1 996	4 324	6 320	1 895	4 352	6 247	-73	-1,2	-0,9	0,1	-0,2